

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160501-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 1

OBJET : Les Jardins de la Culture : co-pilotage financier

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 mai 2016, la Commission 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 mai 2016 et la Commission 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 avril 2016.

Les territoires de Riom Communauté et du futur EPCI s'inscrivent pleinement dans la métropole Clermont-Vichy Auvergne. Ils ont un rôle majeur à jouer dans l'attractivité à l'échelle de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.

Pour appuyer cette posture, Riom Communauté et la Ville de Riom collaborent pour mener un projet ambitieux, les « Jardins de la Culture ».

Ses principes sont de créer un espace social moderne de rencontres et d'échanges. « Le 3ème lieu » qu'est la médiathèque, s'étend à un cinéma, une école d'Arts Plastiques et une école de Musique, des moyens d'exposition, des espaces naturels aménagés. C'est un chemin pour construire un futur culturel, offrant aux habitants un outil résolument tourné vers le XXI siècle, permettant aux usagers d'accéder à un grand nombre de contenus, facilement et rapidement.

Élément clé pour sa réussite et sa pérennité, le projet culturel de territoire "les Jardins de la Culture" envisage une activité qui prend en compte son interaction avec les domaines économiques, éducatifs, associatifs, sociaux, patrimoniaux et environnementaux. Le développement culturel est envisagé comme un moteur du développement économique et social.

C'est donc tout naturellement que Riom Communauté et Riom se sont associés pour porter ce projet. Il est porté par les services culturels de Riom Communauté et de Riom.

Riom Communauté et Riom sont d'accord pour un partage global de la charge financière de ce projet, basé sur les compétences de chacune des collectivités. Le principe de répartition est le suivant :

- Riom Communauté :
 - o Médiathèque et RAM
 - o Cinéma
 - o Jardin intérieur pour moitié
- Commune de Riom :
 - o Ecoles d'arts plastiques et de musique
 - o Jardin intérieur pour moitié.

Riom Communauté, propriétaire de l'ancien couvent, va porter la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux à l'intérieur de la parcelle :

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160560
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

Construction de la médiathèque y compris parking souterrain
Construction du cinéma (partie publique)

COMMUNE DE RIOM

- Rénovation du couvent en école de musique et école d'arts plastiques
- Création des jardins

Riom assurera la maîtrise d'ouvrage de la rénovation des rues adjacentes au projet.

L'équilibre financier voulu par les deux collectivités s'établira sous forme de fonds de concours de Riom à Riom Communauté, suivant le tableau de suivi financier joint en annexe. Le fonds de concours versé par Riom, pour les écoles d'arts et la moitié des jardins, sera égal à la charge nette du maître d'ouvrage, calculé en fonction du résultat des appels d'offres et des subventions obtenues.

Afin d'ajuster au mieux les échanges financiers, un comité de pilotage financier est créé, réunissant le Président de Riom Communauté, le Vice-Président chargé des Finances, le Vice-Président de la Culture en charge du projet des Jardins de la Culture, le Maire de Riom, l'Adjoint aux Finances, l'Adjoint à la culture. La convention de co-pilotage financier est jointe en annexe.

Le COPIL se réunira au minimum deux fois par an, dont une fois afin de préparer les budgets des deux collectivités, qui s'engagent à inscrire dans leur budget respectif les sommes afférentes. Le COPIL est chargé de la mise à jour du tableau de suivi financier et du calendrier prévisionnel de paiement des fonds de concours par Riom à Riom Communauté.

Le COPIL rendra compte de la situation financière du projet aux élus des deux collectivités, ainsi qu'aux administrés, à l'issue de chaque assemblée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le tableau de suivi financier initial tel que annexé à la présente délibération,**
- **approuver la création du COPIL financier, et les termes de la convention de pilotage financier des Jardins de la Culture annexée,**
- **approuver le principe de versement des fonds de concours à Riom Communauté afférents au projet, et autoriser le Maire à procéder au versement des fonds de concours appelés par Riom Communauté,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à la présente délibération, et notamment la convention de co-pilotage financier.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160501-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM